



*Pôle Développement des Entreprises  
& des Territoires – Appui aux Territoires  
PR - 2026 - 016*

Monsieur Bertrand BARRAUD  
Président  
AGGLO DU PAYS D'ISSOIRE  
20 Rue de la Liberté – BP 9016  
63504 ISSOIRE CEDEX

Clermont-Ferrand, le 10 juin 2026

***Objet:** PLU d'Issoire– Modification simplifiée n°3  
Avis de la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole*

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu le 9 juin 2026 votre courrier daté du 8 juin 2026 concernant la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme d'Issoire, pour laquelle vous consultez la Chambre de Commerce et d'Industrie en tant que personne publique associée.

Lors de l'examen attentif de ce dossier, nous avons bien noté que cette procédure a pour objectif d'adapter la vocation d'un emplacement réservé, déjà existant, situé au sein de l'OAP Fontchoma (projet d'écoquartier habitat) du PLU de la commune d'Issoire.

A ce titre, cette modification simplifiée n°3 n'a pas d'incidences directes sur les entreprises et les activités économiques du ressort de la Chambre de Commerce en tant que telles.

Aussi, nous n'avons pas de remarques particulières à formuler sur ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président,

Claude BARBIN.